



Tel 04 74 09 96 50  
mairie@lucenay.fr

A l'attention des familles

69480 LUCENAY

**Objet :** Inscriptions cantine scolaire et études surveillées  
Année scolaire 2022 - 2023

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2022-2023 et organiser les services de restauration scolaire et les études surveillées, nous vous transmettons plusieurs documents et vous demandons de bien vouloir en prendre connaissance et nous les retourner dûment complétés et signés, **avant le 30 juin prochain**.

**Pour les familles bénéficiant déjà des services "Cantine" et "Etudes surveillées".**

Depuis le Portail Citoyen mis en place par la collectivité, vous avez accès à votre espace famille. Vous pouvez procéder à la modification de votre profil si besoin : changement d'adresse, coordonnées bancaires, inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités...

**Pour l'ensemble des familles.**

Nous vous transmettons :

- la nouvelle tarification des services "restauration scolaire" et "études surveillées" pour la rentrée scolaire 2022-2023 ;
- le règlement intérieur ETUDE 2022 – 2023 ;
- le règlement intérieur RESTAURANT SCOLAIRE 2022 – 2023 ;
- la fiche information famille cantine – étude ;
- le mandat de prélèvement SEPA, pour les nouvelles familles souhaitant le prélèvement et pour les familles déjà en prélèvement dont le compte bancaire change.

**Nous attirons votre attention sur le fait que :**

- chaque document doit être signé par les 2 responsables ;
- pour les inscriptions à l'étude d'enfants en classe de primaire, le tarif dépend de votre quotient familial CAF. Merci de nous joindre une attestation de quotient familial : en absence de ce justificatif le tarif maximum sera appliqué ;
- pour les familles ayant des enfants en garde partagée, en cas de comptes séparés, chaque parent gère les inscriptions et les factures selon les plages de garde du calendrier établi pour l'année scolaire (ex. semaines paires – parent 1, semaines impaires – parent 2). Aucun changement de calendrier ne sera accepté en cours d'année.

Pour que le dossier soit complet, il faut donc nous transmettre :

- la fiche information famille cantine – étude, remplie et signée ;
- la partie détachable du règlement intérieur ETUDE 2022 – 2023, remplie et signée par les deux responsables ;

- la partie détachable du règlement intérieur RESTAURANT SCOLAIRE 2022 – 2023, remplie et signée par les deux responsables ;
- l'attestation de quotient familial CAF.

Si nécessaire :

- le mandat de prélèvement SEPA ;
- le calendrier de garde partagée.

**LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE DATÉS et SIGNÉS par les 2 RESPONSABLES.**

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner vos dossiers, dans la boîte aux lettres de la mairie ou bien la boîte aux lettres de la cantine, **au plus tard le 30 juin prochain.**

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression des mes respectueuses salutations.

Le Maire,

Valérie DUGELAY

